



Usage

La bande d'éveil à la vigilance permet d'informer les personnes déficientes visuelles d'une rupture de niveau ou d'un danger, tel qu'une succession de marches.

Le relief et le contraste visuel de la bande antidérapante avertissent les visiteurs de la présence d'une descente d'escalier.



Rappel de la loi

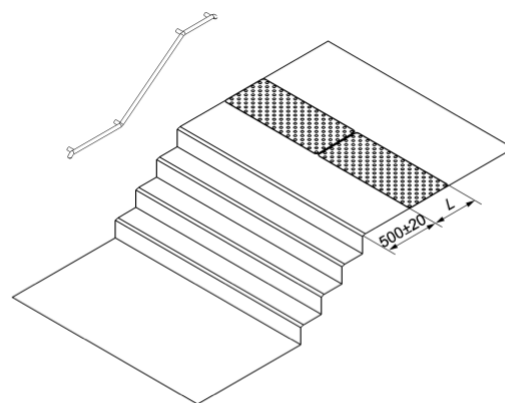
Arrêté du 1 Aout 2006 article 7-1°2 Sécurité d'usage :

« En haut de l'escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil de la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile. »

L'utilisation des Bandes d'éveil à la vigilance doit se faire conformément aux dispositions de la norme NF P 98-351..

Dimensions	600 x 412 x 7 mm
Composition	Aluminium
Milieu de pose	Intérieur ou extérieur (en haut d'un escalier)
Conformité	Conforme à la norme NF P 98-351
Mise en oeuvre	Vis VBA M5 pour les sols en bois, Chevilles à frapper M5 pour les sols en béton. Il est aussi recommandé de mettre quelques traits de colle.

Résiste aux chocs, aux UV, à l'abrasion et aux déchirures



Données du schéma en mm

FINITIONS



Aluminium
Grain de riz